

Le Directoire (1795 - 1799)

Organisé après la **chute de Robespierre (le 10 thermidor = 28 juillet 1794)**, le **Directoire (1795-1799)** se heurte à la double opposition des républicains (les néo-jacobins) qui réclament un retour à la Terreur et des royalistes qui espèrent profiter des élections annuelles pour ramener un roi (le comte de Provence, le futur Louis XVIII) au pouvoir.

Pour faire face aux succès électoraux de leurs opposants, les républicains modérés organisent des coups d'État en déclarant nuls les résultats.

La situation économique est catastrophique. Ceux qui ont prêté de l'argent à l'État perdent les deux tiers du montant prêté avec l'annonce de la banqueroute des 2/3.

Heureusement pour le gouvernement, **la guerre en Italie** contre les Autrichiens permet le pillage du pays, ce qui renfloue le Trésor public.

C'est un jeune général, déjà remarqué au siège de Toulon, qui conduit cette guerre. Les victoires de Lodi, d'Arcole et de Rivoli permettent au général Napoléon Bonaparte de devenir un héros national. Il se passe de l'accord du gouvernement pour négocier avec les Autrichiens la paix de Campo-Formio (octobre 1797).

Pour se débarrasser de Bonaparte, le Directoire l'envoie en **Égypte** d'où il doit menacer l'Inde anglaise. Après quelques victoires sur terre (Aboukir, Pyramides), cette expédition est un échec du fait de la suprématie anglaise en Méditerranée.

Devant l'instabilité politique totale, certains républicains modérés s'organisent pour confier le pouvoir à un homme fort, capable de faire taire les opposants. Ce sera le général Bonaparte, de retour d'Égypte, avec lequel ils organisent **le coup d'État du 18 brumaire an VIII** (9 novembre 1799).

Le Consulat (1799-1804)

Après le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799), le général Bonaparte prend le pouvoir, instaure une nouvelle constitution qui lui donne tous les pouvoirs, et devient **Premier consul** pour 10 ans, puis à vie.

Les trois consuls de la Constitution de l'an VIII sont Cambacérès, Bonaparte et Lebrun.

La constitution de l'an VIII établit alors un régime politique autoritaire, le Consulat, dirigé par trois consuls et en réalité par le seul Premier consul Napoléon Bonaparte.

Bonaparte ramène la paix dans le pays après la Révolution.

Il négocie avec les Vendéens (révoltés et partisans du roi) et signe un Concordat (accord signé entre le pape et un État sur des questions religieuses) avec l'Église catholique en 1801.

Le Consulat a duré jusqu'au 18 mai 1804 (28 floréal an XII), date de la fin de la Première République française et de la proclamation du Premier Empire.